



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} FEVRIER 2022 COMPTE RENDU

Date de la convocation :
26/01/2022

Date d'affichage :
26/01/2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs 2

Présents : Mmes BOREL Clémentine, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Sylvie PERMEZEL, Alizée BRUNET, et Mrs Didier ALBAN, Cédric FIEF, Philip RAVIX, Christophe MOYNE, Lionel DESFARGES, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Grégory GIRONES, LEMOINE Gilles

Absents excusés : Madame Nadine SAVIN donne pouvoir à M. Geniquet, Mme Nathalie PINTO donne pouvoir à M. Alban. Mme Sandrine JOSEPH.

Secrétaire de séance : Sylvie Permezel

Isabelle Reyne, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil du 07 décembre 2021

Garantie annuelle à 1^{ère} demande pour l'encours de la dette auprès de notre partenaire financier l'Agence France Locale.

Mutualisation -convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des outils d'impression

Personnel : Application de la durée légale de travail (1607 h par ETP)

Présentation de l'exécuté budgétaire 2021

Prestation sociale complémentaire

Examen de devis,

Compte rendu des commissions et syndicats.

Questions diverses – Informations diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 07 décembre 2021.

Le compte rendu du conseil municipal du lundi 07 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

Garantie annuelle à 1^{ère} demande pour l'encours de la dette auprès de notre partenaire financier l'Agence France Locale. DEL 2022/01

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Gilles LEMOINE, adjoint aux finances :

Gilles Lemoine rappelle aux membres du conseil municipal que tous les ans nous délibérons pour octroyer une garantie à première demande pour l'encours de notre dette auprès de notre partenaire financier l'Agence France Locale.

Pour prêter aux collectivités locales dans les meilleures conditions financières, l'AFL a besoin de la garantie de l'ensemble de ses actionnaires. Cette garantie est donnée aux créanciers de l'AFL (souscripteurs d'obligations) et nous engage sur le capital restant dû de nos encours de prêts soit au 31/12/2021 la somme de **665 205.99 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE l'octroi de cette garantie pour l'année 2022.

Mutualisation convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des outils d'impression. DEL 2022/02

Vu l'article L 1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des outils d'impression.

Gilles Lemoine, adjoint aux finances, explique que le groupement de commande actuel des moyens d'impression de la communauté de communes conclu le 20 septembre 2018 arrive à son terme.

La CCSDV propose, dans la continuité du montage juridique initial, un nouveau groupement de commande dit « intégré partiel » entre la Communauté de Communes CCDSV et les communes membres.

Ce groupement est destiné à permettre la fourniture et la maintenance des outils d'impression.

La convention prévoit que la CCDSV sera coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord cadre à bons de commande conformément au code de la commande publique (art L2125-1, R 2162-12, R 2162-14). La participation financière pour adhérer au groupement s'élève à 100 € correspondant à l'indemnisation du coordonnateur.

La commune de Sainte Euphémie ne fait partie actuellement du groupement de commande.

La commune est équipée de deux photocopieurs et possède un contrat avec Toshiba qui arrive à échéance en février 2023.

Les frais d'impression actuels s'élèvent 5736 € pour la location des deux photocopieurs par année et il faut rajouter le prix des photocopies environ 2203 € par an

Soit 0.0045 € pour les noirs et blancs et 0.045 € pour les couleurs

Le coût actuel du groupement de commande existant à la CCDSV est de 0.0029€/copie noir et blanc et 0.029€/copie couleurs pour le format en A4. En A3, le coût est doublé.

Le prix proposé actuellement pour l'acquisition d'un photocopieur varie entre 1390 et 4000€ suivant les modèles.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Mr Le Maire précise qu'en achetant les photocopieurs nous récupérons une partie de la TVA versée.

Mr Desfarges demande comment se passe la maintenance, Mr Le Maire précise qu'elle est prévue dans le coût à la copie et que l'entretien est assuré encore 5 ans après la fin de la convention.

Mr Girones s'interroge si une révision des tarifs est envisagée dans le cas d'une augmentation des matières premières. Mr Le Maire précise qu'une clause de révision annuelle est inscrite qui prend en compte l'augmentation des matières premières.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le principe de constitution d'un groupement de commandes permettant la fourniture et la maintenance des outils d'impression des membres du groupement ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des outils d'impression, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement ;

AUTORISE le président de la CCDSV à signer le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;

DIT que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus au budget.

Personnel : Application de la durée légale de travail (1607 h par ETP) DEL 2022/03

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'article 47 de la loi n° 2019-828 de transformation de la fonction publique du 06 Aout 2019 permet aux collectivités de se mettre en conformité avec la durée légale du travail fixée à 1607 H par an par agent à temps complet.

Au 1er janvier 2022, le temps de travail des agents communaux de Sainte Euphémie est fixé de la manière suivante :

Agents de l'école : les agents de l'école sont annualisés sur la base de 1607 h

1 agent à 28.40 h annualisés – 1 agent à 32 h 33 annualisé – 1 agent à 29.96 h annualisés - 1 agent à 23h 52

Agents techniques : 1 agent à 35 h - 1 agent à 39 h avec RTT

Service administratif : 1 agent à 35 h – 1 agent à 28 h et 1 agent à 17 h 50

Les agents non annualisés disposent de 5 semaines de congés annuels légaux.

L'ensemble de ces agents effectue 1607 h à temps complet ou au prorata de leur temps de travail

Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De prendre acte le fait que la commune de Sainte Euphémie doit être en conformité avec l'article 7-1 de la loi 83.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant la durée du travail appliquée aux agents de la fonction publique territoriale à 1607 h par an pour un agent à temps complet**
- **De dire que l'ensemble des agents de la commune réalise 1607 h pour les agents à temps plein ou au prorata en fonction de leur temps de travail.**

Protection sociale complémentaire

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics, à l'instar du secteur public, de participer au financement d'une partie de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Ainsi, les employeurs publics participeront au financement d'au moins la moitié des garanties de la protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents et destinés à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (complémentaire santé) à hauteur de 50% d'un montant de référence (qui sera fixé en conseil d'état)

De plus, au titre de la prévoyance, les collectivités participeront au financement des garanties de protections sociales complémentaires destinés à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents, à hauteur d'au moins 20 % du montant de référence (qui sera fixé par décret en conseil d'état)

L'obligation de participation des employeurs de la protection sociale complémentaire santé va s'imposer progressivement :

- Au 1 janvier 2025 pour la participation à la prévoyance
- Au 1 janvier 2026 pour la participation à la complémentaire santé.

Actuellement, les agents de la commune adhèrent à la MNT sur la base du volontariat. La commune prend en charge une partie de la cotisation soit 24% et 76 % par les agents (délibération n°26-2012 du 11 décembre 2012). Ce dossier des protections sociales complémentaires, pour une mise en place conformément à la loi, fera l'objet d'une étude préparatoire avant présentation au conseil municipal.

Présentation de l'exécuté budgétaire 2021

Vu le déménagement de la trésorerie au 31-12-2021, la saisie des éléments comptables a été bloquée au 14 décembre 2021. Des adaptations et rectifications ont été réalisées jusqu'au dernier jour de janvier ;

La commission finance a examiné l'exécuté non finalisé.

L'exécuté budgétaire 2021 sera donc présenté lors du prochain conseil au mois de mars.

Examen de devis

Devis concernant la mise en place d'une extension du réseau télécom pour alimenter les nouvelles constructions derrière de la mairie. Ces travaux sont de la compétence de la collectivité. Il est important de les intégrer dans les travaux réalisés par l'Entreprise Serpollet sous maîtrise d'ouvrage du SIEA : Coût 5600 €

Dans le cadre des travaux rue de la mairie : le bas de la montée du cimetière ainsi que le chemin du sentaurin ont été ouverts plusieurs fois pour l'assainissement, la conduite d'eau potable, l'arrivée de l'électricité et l'extension du réseau télécom. Une rénovation de la couche d'enrobé est prévue. Devis demandé à AXIMA chiffré au prix du marché : montant 9400 € à inscrire au Budget 2022. Toutefois Mr Geniquet préconise d'attendre la fin des travaux pour éviter une dégradation dû aux passages des engins et camions pour les constructions derrière la mairie.

Travaux rue de la mairie :

L'enfouissement des réseaux secs est terminé.

L'entreprise AXIMA revient sur site pour l'aménagement de la rue (mise en place des trottoirs, aménagement du parking et préparation de la couche de roulement, intervention prévue à compter du 07 février 2022 jusqu'à fin avril 2022. Un arrêté de circulation sera effectif jusqu'au 29/04/2022.

Fin février – début mars, l'entreprise SCOPOLÉC interviendra pour le compte d'Orange pour les branchements téléphoniques et la dépose des poteaux bois.

Courant février, la RSE et l'entreprise SERPOLLET interviendront pour la pose des mâts d'éclairage public et des branchements.

L'accès à l'école se fera par le chemin de la mouturière à compter du lundi 7 février 2022 le temps des travaux.

Compte rendu de commissions

Commission scolaire :

Mme Munck explique que l'école est très impactée par la COVID. Le protocole du mois de janvier a été peu allégé avec un test tous les 2 jours validé par une attestation sur l'honneur des parents. Toutes les classes ont été fermées exceptée celle de Mme Héritier. Toutefois les enseignants accueillent quand même les enfants du personnel soignant et les enfants ayant déjà eu la Covid.

Mme Chinoune demande comment se passe la gestion de la cantine, Mme Munck précise que les commandes sont revues systématiquement à la baisse, mais il y a toujours des repas perdus.

Ccdsv : Commission environnement

Mr Frécon rapporte les dernières informations à la suite de la mise en service des bacs jaune et du changement de prestataire pour le ramassage des déchets ménagers.

78% des bacs jaunes livrés ont été distribués sur la communauté de communes et 75% sur Ste Euphémie, le but étant de réduire de 10% la production des déchets ménagers en 2025 et de 15% à l'horizon 2030. Actuellement 2 taux de TEOM existent sur le territoire 7.62% pour les communes ayant un passage et 9.62% pour les communes ayant 1,5 passages par semaine, une harmonisation des taux doit être validée très prochainement.

6 ambassadeurs du Tri sont nouvellement embauchés pour sensibiliser les habitants aux bonnes méthodes du tri. Les ordures ménagères ne doivent être dans les bacs jaunes . Le tri dans les bacs jaunes doit se faire sans compactage ,sans insérer des plastics dans un petit emballage carton par exemple.

Concernant le ramassage des déchets ménagers la mise en place de la nouvelle entreprise semble difficile, des oublis de poubelles de rue, de quartier...Qu'il faut faire remonter puisque des pénalités sont prévues dans le marché.

A propos du nombre de passages gratuits en déchèteries, le nombre doit être revu à la baisse de 50 passages il passerait à 30 suite à une étude conduite par la CCDSV montrant que le nombre de passage maximum se situe à ce niveau.

Commission Urbanisme

Emmanuel Geniquet Adjoint à l'Urbanisme et aux affaires Générale explique que la procédure de révision du PLU est en cours pour une durée prévisionnelle de 18 mois, la procédure d'appel d'offres pour trouver un cabinet d'urbaniste est lancée jusqu'au 28 février à 12h.

Le dossier concernant l'acquisition d'un bâtiment pour créer un local technique derrière la mairie est en réflexion. Un avant-projet a été fourni par l'architecte . Cet avant-projet fait l'objet de remarques de la part du groupe de travail mandaté sur ce sujet . Monsieur Geniquet fait remonter ses remarques à l'architecte pour une évolution du projet. Ce bâtiment sera équipé de douches et sanitaires pour les agents techniques , d'un atelier et de pièces de stockage et rangements.

Informations diverses :

Projet de Territoire de la CCDSV

Lors du dernier conseil communautaire, le Projet de territoire a été présenté, Mr Le Maire propose aux membres du conseil de se retrouver le mercredi 02 mars à 19h à la salle du conseil pour expliquer ce projet.

Recensement

Un nouveau recensement a été réalisé à partir d'un comptage effectué par l'INSEE. La population de Sainte Euphémie s'établit à 1728 habitants au 1^{er} janvier 2021.

Inscriptions scolaires

Les dates pour les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2022 sont les suivantes :

Mardi 22 mars de 16 h à 19 h

Jeudi 24 mars de 8 h 30 à 13 h

Vendredi 25 mars de 15 h à 19 h

Spectacle intercommunal des 5 CCAS des communes de St Didier de Formans – St Bernard – Misérieux-Toussieux et Sainte Euphémie.

Vu le protocole sanitaire en place, chaque CCAS s'est positionné sur la tenue de ce spectacle.

3 hypothèses

- Annulation du spectacle car pas de possibilité de report
- Maintien du spectacle avec un collation à l'issue du spectacle
- Maintien du spectacle sans collation

Après avis des communes, le spectacle est maintenu sans collation

Il aura lieu à la salle des fêtes de St Didier de Formans le 12 février 2022 à 14 h 30

Prochain conseil municipal : Lundi 14 mars 2022 à 19 h en mairie salle du conseil